CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2009.

Etaient présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD COLARD LOPEZ LORET

PERROT SALA

Mmes BORNAND DUPRE JACQUEMAIN TAVERNIER **Etaient excusés**: M. SANSEIGNE Mmes GIVERNET PONS

Procurations: M. SANSEIGNE à M. PERROT Mme PONS à M. SALA Mme GIVERNET

à Mme JACQUEMAIN Secrétaire: M. BENOIT Convocations: 29/5/2009.

1. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire à l'ordre du jour :

- demandes de subventions
- servitude de passage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2. SYNDICAT DE LA PERCEPTION DE ST VIT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de la Perception de Saint-Vit a modifié ses statuts lors de sa séance du 20 Janvier 2009.

Cette modification porte d'une part sur l'élargissement du périmètre du Syndicat à 13 communes supplémentaires (26 communes au total) et d'autre part sur la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune de Grandfontaine auprès du Syndicat.

M. Jean-Claude PERROT est nommé délégué titulaire et Mme Patricia BORNAND est nommée déléguée suppléante.

Conformément à l'article L 5211-18 du CGCT et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat de la Perception de Saint-Vit.

3. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée à la Mairie de Grandfontaine par Maître Bruno HUTIN, Notaire à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AH N° 120-513-514-517-511 et appartenant à Mr Mme WITTEK Johannes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption.

4. <u>C.C.A.S</u>

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CCAS existe de droit.

Toutefois, il s'avère nécessaire de mettre en place un Conseil d' Administration composé de neuf membres, présidé de droit par le Maire, de quatre administrateurs issus du Conseil Municipal et de quatre membres non élus nommés par arrêté du Maire.

Les membres non élus sont issus d'associations oeuvrant dans le cadre des actions de prévention, d'insertion ou d'animation sociale.

Une publicité doit être faite auprès des associations pour désigner les représentants de la société civile.

Le Conseil Municipal fixe le nombre des administrateurs à neuf dont quatre élus municipaux (commission sociale) et de quatre membres issus de la société civile. Une publicité sera faite auprès des associations.

5. <u>OUVERTURE DES PLIS : TRAVAUX DE RENOVATION DES SANITAIRES ET AMENAGEMENT HALTE-GARDERIE</u>

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux avis d'appel public à la concurrence ont été lancés le 29 Avril 2009 pour la rénovation des sanitaires de l'école élémentaire et pour l'aménagement de la halte-garderie.

L'ouverture des plis a eu lieu le 2 Juin 2009.

Cinq entreprises ont été consultées, trois ont répondu.

A/ RENOVATION SANITAIRES ECOLE ELEMENTAIRE

Entreprise LAURENCOT $40.929,96 \in HT$ Entreprise GAVIGNET $35.904,27 \in HT$ Entreprise BARBIER $41.976,50 \in HT$

La Commission d' Appel d' Offres propose de retenir l'entreprise BARBIER qui a présenté le devis le plus complet.

B/ AMENAGEMENT HALTE-GARDERIE

Entreprise LAURENCOT $31.381,94 \in HT$ Entreprise GAVIGNET $6.915,00 \in HT$ Entreprise BARBIER $20.168,60 \in HT$

La Commission d' Appel d' Offres propose de retenir l'entreprise BARBIER qui a présenté le devis le plus complet.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Patrick BARBIER à BESANCON pour la réalisation des travaux et autorise Mr le Maire à signer les devis correspondants.

Les travaux auront lieu en Juillet – Août, pendant les vacances scolaires.

6. AVENANTS MARCHE ECOLE/RESTAURATION SCOLAIRE

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion de la commission communale d'appel d'offres qui a eu lieu le 2 Juin 2009 à 20 H concernant quatre avenants au marché de restructuration école maternelle/restauration scolaire.

La Commission d' Appel d' Offres a adopté les avenants suivants :

- <u>AVENANT N° 9.2</u> – Lot n° 9 – Plomberie/Sanitaires – Entreprise DEMOUGE

Montant initial du marché 42.061,18 ∈ HTAvenant 1.682,77 ∈ HTNouveau montant 43.743,95 ∈ HT

- AVENANT N° 9.3 – Lot n° 9 – Plomberie/Sanitaire – Entreprise DEMOUGE

Montant initial du marché $43.743,95 \in HT$ Avenant $1.067,54 \in HT$ Nouveau montant $44.811,49 \in HT$ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces deux avenants et autorise Mr le Maire à signer le document correspondant.

- AVENANT N° 10.5 – Lot N° 10 – Electricité courants faibles – EIMI

Montant initial du marché $36.010,61 \in HT$ Avenant $2.328,73 \in HT$ Nouveau montant $38.339,34 \in HT$

Le Conseil Municipal accepte, par 13 voix pour, deux abstentions, cet avenant at autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

- <u>AVENANT N° 13.2</u> – Lot N° 13 – Carrelage/Faïence – Entreprise PREZIOSA

Montant initial du marché $62.363,70 \in HT$ Avenant $1.377,60 \in HT$ Nouveau montant $63.741,30 \in HT$

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant et autorise Mr le Maire à signer le document correspondant.

7. DEMANDES DE SUBVENTIONS

A – RENOVATIONS ANITAIRES ECOLE

La commune de Grandfontaine,

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire dont le montant s'élève à 41.976,50 € HΓ à Grandfontaine 5 Route de Torpes
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres $4.197,65 \in HT$ Emprunt $25.185,90 \in HT$ Subvention $12.592,95 \in HT$

- sollicite l'aide financière du Conseil Général du Doubs
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

B – AMENAGEMENT HALTE-GARDERIE

La commune de Grandfontaine,

- s'engage à réaliser et à financer des travaux d'aménagement de la halte-garderie dont le montant s'élève à 20.168,60 € HT à Grandfontaine- 5 Route de Torpes
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres $2.016,86 \in HT$ Emprunt $12.101,16 \in HT$ Subvention $6.050,58 \in HT$

- sollicite l'aide financière de la Caisse d' Allocations Familiales et du Conseil Général du Doubs
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

8. REGLEMENTS INTERIEURS CANTINE/GARDERIE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie péri-scolaire.

Il rappelle les tarifs pour la rentrée 2009 :

Cantine : 4,50 €/repas pour une présence régulière

4,80 €/repas pour une présence occasionnelle

3,20/repas à partir du 3^{ème} enfant inscrit à la cantine

Garderie: 1,20 €/heure 0,30 €/quart d'heure

Ces tarifs pourraient être révisés en début d'année 2010.

9. TRAVAUX ECOLE

Les travaux intérieurs sont presque terminés. Il reste à aménager la cour extérieure et à acquérir le mobilier nécessaire.

Mr le Maire présente un devis de la société F.P.C pour un montant global de 5.936,97 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

10. SERVITUDE DE PASSAGE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir un acte de servitude de passage sur la parcelle AH N° 126 appartenant à la commune de Grandfontaine au profit de la parcelle AH N° 128.

Cette servitude concerne le passage des piétons, des véhicules ainsi que le passage des canalisations souterraines.

L'entretien de la voirie sera à la charge des propriétaire de la parcelle AH N° 128.

Les frais inhérents à cet acte seront à la charge des propriétaires de la parcelle AH N° 128. Le Conseil Municipal accepte cette servitude à l'unanimité.

11. TRAVAUX D'ELECTRICITE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'électricité pour installer le vidéo projecteur ainsi que des prises électriques.

Le devis de l'entreprise F.COMTE ELECTRICITE s'élève à 1.745,49 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

12. ELECTIONS EUROPEENNES

Les tours de garde ont été actualisés en fonction des disponibilités.

Séance levée à 21 H 30.

Le secrétaire, Le Maire, C. BENOIT F. LOPEZ